

Madame la députée suppléante,  
Mesdames et messieurs les Maires et leurs représentants,  
Messieurs les représentants des Anciens combattants et Porte-drapeaux,  
Mesdames et Monsieur les représentants de la Gendarmerie,  
Mesdames et Messieurs,

Messieurs les anciens combattants, contrairement à vous, nous sommes nombreux, nous civils nés dans les années 50 et après, à ne pas avoir connu de guerre. A ne pas avoir vécu, comme ont pu le vivre vos familles, l'angoisse de voir un père, un mari, un fils ou un frère partir au front. Nous sommes nombreux à ne pas avoir subi le traumatisme, la déchirure, le deuil d'un parent, d'un ami tombé au combat.

Mais cela ne nous exempte pas de réfléchir, et de nous positionner en faveur de la paix qui, nous le savons, n'est jamais totalement garantie ni durablement établie. La paix, comme la démocratie demandent que l'on s'occupe d'elles et hélas, nous sommes témoins de leur fragilité aujourd'hui encore en Algérie à l'occasion de l'élection présidentielle, ou en Europe à l'aube d'un scrutin Européen.

Nos aînés, au travers de l'Organisation des Nations Unies en 1945 et par la construction Européenne dès 1957, ont bâti les institutions au service de la paix. J'entends régulièrement des griefs sur l'efficacité, la pertinence de ces instances, certes, mais notre responsabilité n'est-elle pas de les renforcer plutôt que de les désavouer ?

Rappelons nous qu'entre 1954 et 1962, 1 343 000 appelés et 407 000 militaires ont été envoyés en Algérie. Près de 180 000 musulmans algériens (réguliers et supplétifs) ont également combattu du côté français. Près de 30 000 soldats français furent tués.

Par chance, aucun enfant de LAYRAC ne fut à déplorer dans leurs rangs.

Mais pour ceux qui en sont revenus, Messieurs les anciens combattants, je sais pour avoir écouté, lu, combien cette guerre a marqué les esprits, combien l'exposition à la violence quelle qu'elle fut, a laissé une trace indélébile dans les mémoires. Souffrir de sa mémoire pour « un passé qui ne passe pas » disait Lacan.

Les témoignages de soldats rapportent souvent les mêmes vécus : Impossibilité de dire, impuissance des mots à évoquer l'indicible. Manque d'écoute ou incompréhension, absence de partage renvoyant parfois à une profonde solitude. Vivre avec l'indicible c'est malheureusement vivre clivé, pour protéger son identité, son intégrité.

La guerre d'Algérie n'a pas échappé à cette règle. Il aura fallu des années, des décennies pour que la trace psychique perde de son intensité, pour que la parole enfin se libère.

Même au plus haut niveau de l'état, il aura fallu attendre 1999, soit 37 ans après la signature des accords d'Evian pour que l'Assemblée Nationale reconnaisse le statut de guerre, à ce qui était considéré, alors, comme « les événements d'Algérie ».

Il aura fallu attendre la loi du 6 décembre 2012, pour que le 19 mars soit la date officielle de la journée nationale du souvenir à la mémoire des victimes de la guerre d'Algérie et des combats en Tunisie et au Maroc.

Le sens de la journée nationale du 19 mars, c'est d'honorer toutes les victimes et de reconnaître toutes les souffrances mais aussi de transmettre de générations en générations notre histoire. Si le cessez-le-feu de 62 a résonné comme un espoir, pour tous ceux qui se sont engagés vers la réconciliation, sachons faire vivre et transmettre à notre tour, en France comme en Algérie, notre engagement pour la paix et la démocratie.

Je vous remercie.